

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF446

présenté par
M. Baptiste
-----**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	31 915 118
Conditions de vie outre-mer	31 915 118	0
TOTAUX	31 915 118	31 915 118
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	9 697 605
Conditions de vie outre-mer	9 697 605	0
TOTAUX	9 697 605	9 697 605
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLF 2025 prévoit que les crédits destinés aux aides au *Logement* (action 1) du programme 123 *Conditions de vie outre-mer* diminuent de 32 millions d'euros (- 10,9 %) en AE et de 10 millions d'euros (- 5 % en CP) pour atteindre 259,9 millions d'euros en AE et 184,1 millions d'euros en CP.

Or, il convient de rappeler que les coûts de construction et d'entretien des logements sont particulièrement élevés dans les territoires ultramarins du fait de l'insularité, l'éloignement, les délais de paiement, la pression foncière, la topographie, les difficultés de recrutement ou encore les normes d'aménagement et de construction relatives notamment aux risques sismiques et cycloniques.

Les enjeux sont les suivants (chiffres ministère de l'outre-mer, USH) :

- Le nombre d'habitats insalubre est de 147 500 logements, soit 16 % du parc total des DROM.
- L'ex-Fondation Abbé Pierre estime que 600 000 personnes sont mal logées dans les DROM.
- Courant 2024, le nombre de demandes en attente d'un logement par DROM est de 89 847 logements locatifs sociaux (LLS) (contre 79 370 LLS en 2022) pour 11 489 attributions (contre 13 187 attributions en 2022)
- Le parc de LLS est estimé à 180 620 (18 % du parc de logement des DROM).

En conséquence, en responsabilité au regard de la situation financière de la France, le rapporteur spécial demande une reprise à l'identique pour le budget 2025 des crédits de la LFI 2024 sur le logement outre-mer.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est donc proposé de majorer de 31 915 118 euros en autorisations d'engagements et de 9 697 605 euros en crédits de paiement, les crédits de l'action 01 *Logement* du programme n° 123 *Conditions de vie outre-mer* et de minorer à due concurrence l'action 01 *Soutien aux entreprises* du programme 138 *Emploi outre-mer*.